ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES (ET ORDINAIRE)

DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS

ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE

Le comité départemental du Pas de Calais annonce la tenue de son assemblée générale ordinaire et élective qui se déroulera le **27 JUIN 2020** à **08H30**

**« Salle Jean Ferrat » Chemin du Fortin 59278 ESCAUTPONT**.

Conformément aux statuts du Comité départemental du Pas de Calais, l’assemblée générale réunira les présidents des associations affiliées, ou à défaut un licencié du club mandaté par le président.

Au cours de cette assemblée générale annuelle se tiendra notamment, l’Election du Comité Directeur du Département du Pas de Calais, l’Election des représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale. L’ordre du jour complet sera communiqué avec les convocations pour l’assemblée générale.

Dans le cadre de cette assemblée générale, le Comité départemental du Pas de Calais lance un appel à candidature (imprimé sur le site du CDKDA62) https://sites.ffkarate.fr/pasdecalais/

Pour les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale des Hauts de France.

En application de l’article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées le comité départemental du Pas de Calais dispose de **4** postes de représentants départementaux des clubs à pourvoir (3 représentants pour l’assemblée générale de la fédération, plus 1 pour la ligue régionale des Hauts de France).

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **06 JUIN 2020** soit 20 jours francs avant la date de l’assemblée générale.

Les convocations seront transmises au plus tard au **12 JUIN 2020** (15 jours francs avant l’assemblée.

C.D.K.D.A.62

129 rue Seraphin Cordier

62220 Carvin

Le Président